



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffes Municipales Tél. 026 662 66 26  
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 24 juin 2020

## Rapport de la Commission de gestion de l'exercice 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission citée en référence a déposé son rapport au secrétariat de la Municipalité le 8 juin 2020 avec un seul vœu. Après avoir défini la réponse à apporter au vœu exprimé par la commission de gestion, la Municipalité a adopté les considérations suivantes le mercredi 24 juin 2020.

Nous joignons à nos considérations le rapport de cette commission, que nous avons reproduit tel que présenté, conformément à l'article 116 du règlement du Conseil communal. Le présent document reprend également le vœu formulé auquel nous vous donnons la réponse ci-après.

### NOTRE RÉPONSE :

Voici notre réponse au vœu de la Commission de gestion :

**Vœu :**

**La Commission de Gestion demande à la Municipalité de mettre en place un outil performant pour le suivi des investissements qui soit dynamique et facilement mis à jour. De plus, la Commission de Gestion, souhaite recevoir un état des préavis en cours au 30 septembre de chaque année.**

*Réponse :*

*Conformément au Règlement sur la Comptabilité des Communes, (RCC) le service des finances tient un tableau des investissements sous forme de comptabilité intégrée. Un tableau récapitulatif du suivi des investissements figure également dans les documents officiels des comptes de chaque année. La situation comptable des investissements en cours est à jour régulièrement et peut être consultée de manière claire et précise.*

*D'autres documents étaient établis afin de permettre aux diverses commissions de mieux suivre ou cerner l'évolution des investissements en cours. Afin d'éviter toute confusion, ces tableaux seront remplacés à l'avenir.*

*En effet, le service des finances est en train de mettre en place une comptabilité des immobilisations dans la quelle figureront tous les renseignements utiles pour suivre l'évolution des investissements.*

*Conformément au vœu de la Commission de Gestion une situation des préavis en cours lui sera remise au 30 septembre de chaque année.*

**CONCLUSIONS :**

La Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir :

1. accepter, telle que présentée, la gestion de l'exercice 2019 de la Commune de Payerne ;
2. accepter la réponse municipale au vœu de la Commission de gestion ;
3. donner décharge à la Municipalité et aux services communaux intéressés pour la gestion durant l'exercice écoulé ;
4. donner décharge à la Commission de gestion.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le 1<sup>er</sup> Vice-président :



A. Bersier



Le Secrétaire :



S. Wicht

**Annexe ment.**